

Transmission de la dosimétrie opérationnelle au système SISERI

Description du format de fichier

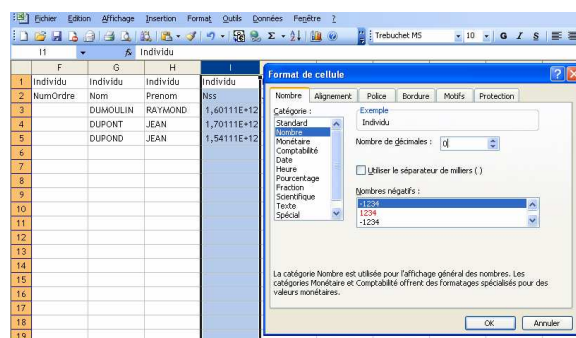
Méthodologie

Le format CSV est un format texte, les données sont séparées par des points-virgules (;). A chaque opération (voir définitions ci-dessous), correspond une ligne dans le fichier. Les deux premières lignes qui représentent l'en-tête du document, permettent d'organiser les informations relatives à tous les examens du fichier. Elles ne doivent pas être modifiées.

- Le fichier peut être édité dans un tableur (excel, open office, etc.). Dans ce cas, et afin que les informations soient présentées dans des colonnes, ouvrir le tableur, puis cliquer sur "fichier", onglet "ouvrir/type de fichier csv", "nom du fichier".

Attention, l'enregistrement du fichier à partir d'Excel, supprime le format initial pour les nombres de plus de 10 chiffres (ex : le RNIPP - ou numéro de sécurité social - initialement égal à 1401234567 devient 1,40E9), le fichier ne respecte donc plus le format IRSN.

Sous Excel, les colonnes « Individu/NSS » et « SIRET » doivent donc être définies avec le format de cellule « Nombre / 0 décimale ». Cette opération est à effectuer à chaque ouverture du fichier sous Excel.



- Vous pouvez également visualiser votre fichier à partir d'un éditeur texte, type Bloc-notes :

```
exemple_operationnelle.csv - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage ?
Habilitation;Habilitation;Dosimetre;Dosimetre;Individu;Individu;Individu;Individu;Individu;Individu;IdSite;IdPH;Constructeur;Modele;NumCarte;NumOrdre;Nom;Prenom;Nss;JourNaissance;Type;Lieu;21;2111;SIEMENS;EPD80;2528;DUMOULIN;RAYMOND;1601111111111;CDI;LIEU1;;GAME TOULOUSE;33321;2111;SIEMENS;EPD80;;DUPONT;JEAN;1701111111111;CDI;LIEU2;;ENDEL PIERRELATTE;;;;;C21;2111;SIEMENS;EPD80;;DUPOND;JEAN;1541111111111;CDD;LIEU2;;;;;;28/06/2003;29/06/
```

Le fichier envoyé à l'IRSN sera au format CSV. Vous pouvez compresser le fichier, surtout si sa taille est supérieure à 1 Mo. Les extensions reconnues pour les archives sont alors ".zip", ".gz" et ".tgz".

Les noms des fichiers ou des archives sont libres, cependant, les caractères particuliers (du type : & ~ #' { ([| ` \ @] + = \$ / ..) sont à proscrire et le nom du fichier (extension comprise) est limité à 40 caractères (20 caractères pour les fichiers à compresser).

Définitions et description du fichier

Emetteur : établissement envoyant les informations dosimétriques à l'IRSN.

Individu : personne physique (travailleur) à laquelle est associée une opération (entrée/sortie en zone).

Employeur : entreprise ou l'individu est salarié ou employé.

Utilisatrice (pour entreprise-utilisatrice ou entreprise titulaire de la commande) : entreprise (généralement prestataire de service) faisant intervenir l'individu, pour le compte d'une entreprise-exploitante. Par défaut, l'entreprise utilisatrice est l'entreprise exploitante.

Exploitante (pour entreprise exploitante): établissement où la dose a été reçue (généralement identique à Emetteur).

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire (oui/non)	Remarques complémentaires
Habilitation IdSite	Identification du site émetteur (établissement) par son numéro	Nombre entier (de 1 à 5 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro associé à l'émetteur) lors du Protocole.
Habilitation IdPH	Identification de la PCR par son numéro d'habilitation	Nombre entier (de 1 à 6 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro du certificat de la personne transmettant les informations à l'IRSN) lors du Protocole.
Dosimetre Constructeur	Définition d'un dosimètre par son constructeur	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	ex.: MGPinstruments, Thermo-ELECTRON...
Dosimetre Modele	Définition d'un dosimètre par son modèle	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	ex.: DMC2000, DOSICARD, EPDMK2...
Individu NumCarte	Numéro de la carte de suivi médical	Nombre entier (1 à 6 chiffres).	non	
Individu NumOrdre	Numéro d'ordre sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 9 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Individu Nom	Nom de famille	Alphanumérique (de 2 à 26 caractères)	oui	
Individu Prenom	Prénom usuel	Alphanumérique (de 2 à 16 caractères)	oui	
Individu Nss	Numéro du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques	Nombre entier (de 10 à 15 chiffres)	oui	Aussi appelé numéro de sécurité social. Au minimum, les 10 premiers chiffres doivent être transmis. ⁽¹⁾
Individu JourNaissance	Jour du mois de naissance	Nombre entier (1 à 2 chiffres)	non	
Contrat Type	Type de contrat de travail (statut administratif)	CDD ; CDI ; CTT ; TIT ; STA ; VIS ; STG ; ETU ; CDC.	oui	Nomenclature IRSN. ⁽²⁾
Localisation Lieu	Nom du lieu (au sein de l'entreprise) ou a été prise la dose.	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	oui	Nomenclature émetteur. ⁽³⁾
Localisation Zone	Nom de la zone contrôlée (zone de mesure)	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Nomenclature émetteur. ⁽³⁾
Employeur NumOrdre	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transféré des numéros d'ordre à l'IRSN.
Employeur NomCle	Nom clé de l'établissement	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Obligatoire si l'Employeur est différent de l'Emetteur. Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Employeur SIRET	Numéro SIRET de l'employeur.	Nombre entier (14 chiffres)	non	⁽⁴⁾
Utilisatrice NumOrdre	Numéro d'ordre de l'entreprise utilisatrice sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 14 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Utilisatrice Nomcle	Nom clé de l'entreprise utilisatrice	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Utilisatrice SIRET	Numéro SIRET de l'entreprise utilisatrice	Alphanumérique (1 à 14 caractères).	non	⁽⁴⁾

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire (oui/non)	Remarques complémentaires
Exploitante NumOrdre	Numéro d'ordre de l'entreprise exploitante sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 14 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Exploitante NomCle	Nom clé de l'entreprise exploitante	Alphanumérique (1 à 30 caractères)	non	Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Exploitante SIRET	Numéro SIRET de l'entreprise utilisatrice	Nombre entier (14 chiffres)	non	⁽⁴⁾
Date Debut	Date de début de l'opération	JJ/MM/AAAA	oui	
Heure Debut	Heure de début de l'opération	HH:MM	non	Obligatoire si plusieurs opérations le même jour. ⁽⁵⁾
Date Fin	Date de fin de l'opération	JJ/MM/AAAA	oui	
Heure Fin	Heure de fin de l'opération	HH:MM	non	Obligatoire si plusieurs opérations le même jour. ⁽⁵⁾
Duree Minutes	Durée de l'opération	HH:MM	non	A n'indiquer que si la date et l'heure de fin ne sont pas renseignées. ⁽⁵⁾
Activite Activite	Codification du type de l'activité liée à l'opération	alphanumérique (2 à 50 caractères).	non	Nomenclature IRSN.
Dose Type	Type de la mesure principale	Hp(10)	oui	Champ non-modifiable.
Dose Hp(10)-CJOE	Mesure principale, valeur de la dose Hp(10) (ou gamma) en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	oui	« -1 » si pas de dose transmise. ⁽⁶⁾ ; ⁽⁸⁾
Indicateur CorrDose	Indicateur de correction de dose	1 ou rien	non	« 1 » si la dose est la correction d'une dose « Hp(10)-CJOE » précédemment transmise. ⁽⁷⁾
Comp Hp(07)	Dose complémentaire, valeur de la dose Hp(07) (ou X) en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	non	⁽⁶⁾ ; ⁽⁸⁾
Comp Neutron	Dose complémentaire, valeur de la dose neutron en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	non	⁽⁶⁾ ; ⁽⁸⁾
Comp Gamma X	Champ non-utilisé		non	
Comp X	Champ non-utilisé		non	
Comp Gamma Corps Entier	Champ non-utilisé		non	

(1) Pour les travailleurs étrangers ne disposant pas de numéro du RNIPP, l'identifiant correspondant sera construit comme suit :

- 1^{er} chiffre : 1 pour homme, 2 pour femme ;
- 2^{ème} et 3^{ème} chiffres : année de naissance ;
- 4^{ème} et 5^{ème} chiffres : mois de naissance ;
- 6^{ème} et 7^{ème} chiffres : 99 ;
- 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} chiffres : code INSEE du pays de naissance. Ces codes sont disponibles sur : <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/pays.asp>.

(2) Il s'agit du statut administratif de la personne :

CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CTT	Contrat de travail temporaire
TIT	Titulaire
STA	Statutaire
VIS	Visiteur
STG	Stagiaire
ETU	Etudiant
CDC	Contrat à durée de chantier

Pour les hôpitaux : Contractuel = CDD, Auxiliaire = TIT, Medecin Hospital-Univ = TIT, interne en médecine = ETU, Vacataire = CTT.

(3) Les champs relatifs à la Localisation permettent d'établir, lors de la consultation internet par les PCR et médecins du travail, des statistiques relatives à l'entreprise telles que la répartition des opérations ou doses par lieux d'intervention.

(4) Le numéro SIRET est composé d'un numéro SIREN de 9 chiffres identifiant l'entreprise et d'un NIC de 5 chiffres identifiant l'établissement.

(5) L'heure est comprise entre 00:00 et 23:59. Elle permet de distinguer les différentes opérations dans une même journée. Elle n'est pas restituée en consultation sur le système SISERI.

(6) Une dose principale est indiquée non transmise lorsqu'elle n'est pas disponible ou lorsque, pour une personne, une dose complémentaire non associée à une dose principale est transmise (Hp(07) ou neutron sur une période différente ou avec un type de dosimètre différent).

(7) Si suite à une anomalie, enquête, etc. au niveau local, la valeur de la dose principale est corrigée et différente de la valeur préalablement transmise à l'IRSN, il faut renvoyer la même ligne que préalablement transmise à l'exception d'un « 1 » dans « *CorrDose* » et de la valeur corrigée dans « *Dose /Hp(10)-CJOE* ».

(8) Pour toutes les valeurs de dose exprimées (chiffre décimal), l'indicateur de décimale est le point (« . ») ou la virgule (« , »).